

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DVD 76 Canal de l'Ourcq à Pantin (93). Convention d'occupation du domaine public fluvial avec la société « EQIOM BETONS ».

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2121-1 et suivants ;

Vu l'avis d'information publié entre le 25 mai et le 29 juin 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la société EQIOM BETONS une convention d'occupation du domaine public fluvial destinée à exploiter un centre de fabrication de béton prêt à l'emploi ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société EQIOM BETONS une convention d'occupation du domaine public fluvial sur une emprise située en rive droite du canal de

l'Ourcq, à Pantin (département de Seine-Saint-Denis), valable jusqu'au 31 décembre 2036. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes seront inscrites au chapitre 70, nature 70322 pour les occupations du sol et pour les tolérances d'ouvertures diverses, nature 70323 pour impôts, taxes et contributions diverses, nature 7065 pour les droits de navigation, nature 7078 pour les prélèvements d'eau, rubrique P853 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO